

bienfaits de l'aide au développement et qu'il argumente en faveur de la politique canadienne qui consiste à maintenir le volume de l'aide à un niveau égal ou supérieur à un demi pour cent du PNB. Il approuve en outre l'orientation générale de l'aide bilatérale dans le double sens du maintien de l'aide liée et d'une plus grande concentration des efforts d'aide dans un plus petit nombre de pays bénéficiaires.

Plusieurs aspects pourtant essentiels du programme d'aide canadien sont hâtivement passés en revue, sinon entièrement négligés. Au cours des années 70, des pays donateurs, des institutions internationales et des chercheurs universitaires se sont demandé pourquoi les efforts de développement profitaient surtout aux couches les plus aisées des populations du Tiers monde et ont avancé qu'il faudrait accorder une plus grande attention aux répercussions sociales des projets parrainés par l'aide internationale. Il ne s'agit pas simplement de remplacer le développement urbain par le développement rural, mais surtout de voir à ce que les couches défavorisées des populations rurales puissent elles aussi participer au développement.

Par le passé, les efforts visant à promouvoir l'agriculture commerciale auprès des petits exploitants ont surtout favorisé l'agriculteur dynamique et laissé le gros de la collectivité agricole en dehors du champ de distribution des bénéfices. La nouvelle approche exige des responsables de l'aide et des fonctionnaires gouvernementaux qu'ils s'appliquent davantage à comprendre la structure de la société rurale et qu'ils soient capables de tenir compte des divisions sociales dans la conception et la sélection des projets. D'autres changements importants sont survenus dans les milieux de l'aide. Une stratégie des «besoins humains fondamentaux», par exemple, a été présentée par le Comité d'aide au développement et par la Banque mondiale. Il s'agit d'une initiative visant à assurer des conditions de vie acceptables aux deux cinquièmes des plus démunis de la population en satisfaisant les besoins primaires de l'alimentation, du logement, de la santé et de l'éducation et en offrant d'autres services sociaux. De plus, comme les plus pauvres des pays en développement, les 25 qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus par habitant, comptent énormément sur l'aide pour financer leurs projets gouvernementaux, on reconnaît qu'il faut consentir un plus grand effort pour accroître les contributions qui leur sont destinées. Dans sa *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*, le Canada reconnaissait d'ailleurs le besoin de repenser l'aide en fonction de ses effets distributifs:

L'aide sera concentrée dans les pays qui, selon divers indicateurs sociaux, économiques et autres, occupent les derniers échelons de l'échelle de développement et qui sont le plus durement touchés par les conditions économiques actuelles. La priorité sera de satisfaire les besoins fondamentaux de leur population. Le Canada accordera la priorité absolue

aux projets et aux programmes de développement destinés à améliorer les conditions de vie et de travail des couches les moins favorisées de la population des pays bénéficiaires, de manière à leur permettre d'atteindre un niveau raisonnable d'autonomie.

S'ils reconnaissent l'importance des répercussions sociales des projets d'aide et s'ils acceptent la stratégie des besoins humains fondamentaux, les pays donateurs doivent alors réviser en profondeur leurs programmes d'aide. L'aide bilatérale, par exemple, doit se concentrer sur des projets de développement rural intégré plutôt que sur de vastes projets d'infrastructure qui font appel à des biens et des services canadiens à cause du haut degré de technicité qui les caractérise. L'aide doit aussi être de plus en plus déliée, afin que les dollars consentis à ce titre puissent servir à financer des projets locaux. Les projets mis en œuvre à l'intention des populations pauvres des régions rurales peuvent être dispersés dans un grand nombre de pays du Tiers monde, de sorte qu'il faudra accorder moins d'importance à la concentration de l'aide canadienne dans un nombre limité de pays-programmes. Afin de faciliter la sélection des projets en fonction des nouveaux critères, il faudra de plus insister davantage sur l'expansion et la formation plus poussée du personnel de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en poste à l'étranger.

Les nouvelles attitudes qui s'imposent de plus en plus à l'égard de l'aide au développement et les transformations essentielles qu'elles appellent ont toutes deux échappé à l'attention du Conseil économique. Dans tout le chapitre consacré à cette question, la seule allusion à l'impact social de l'aide et à l'importance de tenir compte de la structure sociale des pays du Tiers monde est ce passage plutôt suave qui dit en substance que c'est là un domaine complexe où les connaissances font malheureusement défaut. Le Conseil présente ensuite une vue d'ensemble du programme d'aide canadien qui va directement à l'encontre des exigences de la nouvelle approche.

Pour les auteurs du rapport, l'un des principaux problèmes qui nuisent à l'administration de notre programme d'aide est l'incapacité de l'ACDI de dépenser les crédits alloués par le Parlement. Ce «problème du décaissement», qui affecte surtout la composante bilatérale du programme, est attribuable à plusieurs grands facteurs. De l'avis du Conseil, l'aide liée y est pour quelque chose parce qu'il peut arriver que les produits canadiens ne soient pas assez concurrentiels ou que les pays sous-développés ne soit pas capable d'absorber la technologie canadienne. De plus, la meilleure méthode utilisée pour affecter des sommes considérables d'argent ne convient peut-être pas du tout. L'aide canadienne au développement prend en effet deux formes, celle de programmes et celle de projets. La première, qui se traduit par le soutien général de la balance des paiements et le financement d'un large éventail de dépenses gouvernementales,